

**UNIVERSITE DE YAOUNDE II**  
**THE UNIVERSITY OF YAOUNDE II**

**Institut des Relations Internationales du Cameroun**  
859, rue de Kribi/7001  
Yaoundé 3  
B.P. : 1637 Yaoundé  
Tél. : 2231 03 05  
Fax N°: (237) 222 31 89 99  
Site Web: [www.iricuy2.net](http://www.iricuy2.net)



**International Relations Institute of Cameroon**  
859, Kribi Street/7001  
Yaoundé 3  
P.O Box. : 1637 Yaoundé  
Tel. : 22231 03 05  
E-mail : [diric2017@gmail.com](mailto:diric2017@gmail.com)

N 0 5 5  
725/UYII/IRIC/D/SEPRO/UEP

Yaoundé, le 20 JUIN 2025

**COMMUNIQUE PORTANT ADDITIF RELATIF A**

L'appel d'Offres N°005/AONO/IRIC/CIPM du 14 mai 2025 pour le recrutement d'un Cabinet ou Bureau d'Etudes en vue de l'élaboration des études complètes pour la construction d'un bâtiment R+3 sur pilotis pour salles de cours à l'IRIC.

**AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2025**

Le Directeur de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), Maître d'Ouvrage, informe les candidats intéressés par l'Avis d'Appel d'Offres N°005/AONO/IRIC/CIPM du 14 mai 2025 pour le recrutement d'un Cabinet ou Bureau d'Etudes en vue de l'élaboration des études complètes pour la construction d'un bâtiment R+3 sur pilotis pour salles de cours à l'IRIC au titre de l'exercice budgétaire 2025, que conformément à la correspondance N° 00471 du 17 juin 2025 de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, les modifications ci-après sont apportées à ladite procédure:

**1. Durée de la validité de la caution de soumission :**

Au lieu de	Lire plutôt
120 jours	30 jours

**2. L'incohérence entre le AAO et le RPAO au sujet des critères éliminatoires et essentiels**

Au lieu de	Lire plutôt
a) N'avoir pas présenté un Chef de Mission réunissant l'ensemble des qualifications ci-après : - Formation : Bac+5 en Génie Civil ; - Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans ; - Expérience Spécifique : ayant déjà occupé le poste de chef de mission dans au moins deux projets d'Etudes	e) Absence du cautionnement de soumission timbré et acquitté à la main accompagnée du récépissé de consignation de la CDEC ; f) Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce administrative jugée non conforme ou absente ; g) Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;

<p>relatives en construction de bâtiment.</p> <p>b) Présence du diplôme et du curriculum vitae d'un fonctionnaire en activité, sans un document justifiant de sa mise en disponibilité signé de son Ministre Utilisateur ;</p> <p>c) Absence d'au moins une référence dans le domaine des Etudes de construction d'un bâtiment exécutés d'un montant de 7 000 000 millions (première et dernière page du marché enregistré accompagnée des PV de recette ou attestation de service fait ou bonne exécution) au cours des cinq (05) dernières années ;</p> <p>d) Absence de la copie de sauvegarde sur la clé USB des offres ;</p> <p>e) Absence d'une déclaration de visite du site signée sur l'honneur par l'entreprise,</p> <p>f) Non satisfaction de 05 critères essentiels sur 06 ;</p> <p>g) Délai d'exécution supérieur au délai proposé par le Maître d'Ouvrage ;</p> <p>h) Présentation Générale ;</p> <p>i) Référence de l'entreprise ;</p> <p>j) Le personnel d'encadrement de l'entreprise ;</p> <p>k) La méthodologie d'exécution ;</p> <p>l) Le matériel de chantier à mobiliser ;</p> <p>m) Capacité financière.</p>	<p>q) Note technique inférieure à 75 points sur 100 ;</p> <p>r) Absence de la déclaration sur l'honneur de non-abandon des marchés publics au cours des trois (03) dernières années ;</p> <p>s) Omission d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;</p> <p>t) Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;</p> <p>u) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon d'un chantier au cours des trois dernières années ;</p> <p>v) Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;</p> <p>w) Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;</p>
---	--

NB :

- L'exigence de récépissé de la CDEC :
 

Lire : en cas d'absence de la caution de soumission timbrée et acquitté à la main accompagnée du récépissé de consignation de la CDEC, le dossier sera rejeté ;
- La Circulaire N°0019/LC/MINMAP du 5 juin 2024 dans ces points I et II relative aux modalités de constitutions, de consignation, de conservation, de restitution

- notamment le timbrage des cautions relatives à l'exécution accompagné du récépissé de consignation délivré par la CDEC ;
- Pour ce qui est de l'absence de l'offre financière témoin dans l'offre financière,  
Lire : chaque soumissionnaire devra prévoir une enveloppe contenant une offre financière témoin destinée à l'ARMP ;
  - Pour ce qui est de l'absence des dispositions relatives à l'apposition du visa préalable du MINMAP sur le décompte général et définitif,  
Lire : apposition du visa préalable du MINMAP sur le décompte général et définitif ;
  - Pour ce qui est des destinataires des copies de tous les Ordres de Service,  
Lire : les copies des Ordres de Service seront transmises au MINMAP et l'ARMP ;
  - Pour ce qui est de la date et de l'heure limites de dépôts des Offres :  
Lire : Mardi le 24 juin 2025 à 12h00 au lieu de vendredi 20 juin 2025 à 12h00
  - Pour ce qui est de la date et de l'heure d'ouverture des Offres :  
Lire : Mardi le 24 juin 2025 à 13h00 au lieu de vendredi 20 juin 2025 à 13h00  
Liste des banques et compagnies d'assurance en annexe  
Le reste sans changement.



  
*Daniel Urbain Ndongo*  
 Ministre Plénipotentiaire  
 Hors Echelle